Concours Campagne HDM – Jeu-questionnaire sur l'importance de l'hygiène des mains

Dans le cadre de la campagne Hygiène des mains 2021, dont l'objectif est de sensibiliser la population et le personnel du CISSS de la Montérégie-Ouest à l'importance d'une hygiène des mains adéquate, les responsables du projet remettront vingt (20) cartes-cadeaux, d'une valeur de vingt (20 \$) à cinquante dollars (50 \$) chacune. Cette campagne se déroulera du 18 au 29 octobre 2021 à 23 h 59. Les règlements encadrant ce concours sont les suivants :

Le concours se déroule du 18 octobre 2021 à 12 h au 29 octobre 2021 à 23 h 59.

- 1. Le concours s'adresse aux usagers et aux employés du CISSS de la Montérégie-Ouest âgés de 18 ans et plus.
- 2. La date et heure limite pour compléter le sondage et participer au concours est le 29 octobre 2021 à 23 h 59.
- 3. Les prix : une des cartes-cadeaux d'une valeur de vingt (20 \$) à cinquante dollars (50 \$) chacune.
- 4. Pour participer au concours, chaque participant doit :
 - a. Répondre à toutes les questions du formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante : https://forms.office.com/r/xgp3cxH8KE
 OU

Le formulaire de reconnaissance d'un collègue aux pratiques exemplaires

- b. Remplir adéquatement la section servant à identifier le participant.
- 5. Les participants ne peuvent participer au sondage qu'une seule fois.
- 6. Les données nominatives recueillies aux fins du sondage seront conservées de façon confidentielle, selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Elles seront détruites à la suite de l'attribution des prix.
- 7. Des gagnants seront choisis au hasard (par secteur et par type de milieu) à l'aide d'un système automatisé parmi l'ensemble des participations admissibles reçues pendant la durée du concours. Le tirage s'effectuera dans les bureaux du CISSS de la Montérégie-Ouest, au CLSC de Vaudreuil-Dorion, situé au 3031, boulevard de la Gare, devant témoins.
- 8. Le CISSS de la Montérégie-Ouest se réserve le droit d'éliminer à son gré toutes les participations expédiées en envois multiples et celles dont la provenance est douteuse.
- 9. Les noms des gagnants seront connus dans la semaine suivant la fin du concours, soit la semaine du 31 octobre 2021.
- 10. Les gagnants seront contactés par le CISSS de la Montérégie-Ouest pour convenir des modalités de récupération des prix gagnés.
- 11. Un différend quant à l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.